

SPRAY CUTANE REPULSIF

1/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SPRAY CUTANE REPULSIF

Code du produit /

Autorisation de mise sur le marché /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Spray cutané pour éloigner les moustiques
REACH PC8
Produit Biocide TP19 Répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

SPRAY CUTANE REPULSIF

2/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires : Aucune

Étiquetage supplémentaire :

EUH208 : Contient du 2-hydroxy-alpha, alpha, 4-Triméthylcyclohexaneméthanol, dl-Citronellol, 1,8 Cinéole. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres données disponibles.

SPRAY CUTANE REPULSIF

3/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Spray répulsif cutané

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
2-hydroxy-alpha, alpha,4- Trimethylcyclo- -hexanemethanol	42822-86-6 255-953-7 /	/	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	/	10,00 < x < 25,00
Eucalyptus citriodora oil hydrated, cyclised	1245629-80-4 800-429-0 /	/	Eye Irrit. 2, H319	/	10,00 < x < 25,00
Huile minérale (blanche)	8042-47-5 232-455-8 /	01-2119487078- 27-	Asp. Tox. 1, H304	/	5,00 < x < 10,00
Ethanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	01-2119457610- 43-	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	/	x < 5,00
d,l Citronellol	106-22-9 203-375-0 /	01-2119453995- 23-	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	/	x < 2,50
1,8 Cinéole	470-82-6 207-431-5 /	/	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens.1, H317	/	x < 0,50

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SPRAY CUTANE REPULSIF

4/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.
Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.
Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.
Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Rincer la bouche abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin.
Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.
Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Pas d'information complémentaire disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Pas d'autres risques connus.

SPRAY CUTANE REPULSIF

5/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Traitement Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés

- Mousse
- Eau pulvérisée
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Sable

Moyens inappropriés

- Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dégagement possible de fumées toxiques. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Vêtements de protection pour tout le corps, combinaison de protection intégrale.
Appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires Rester en amont des flammes.
Refroidir en les aspergeant d'eau les emballages à proximité des flammes.
Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SPRAY CUTANE REPULSIF

6/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Évacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

SPRAY CUTANE REPULSIF

7/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards/aérosols. Ne pas boire ou manger pendant l'emploi. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Ne pas pulvériser à proximité d'une flamme, d'une étincelle, d'un corps incandescent.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des rayons directs du soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

SPRAY CUTANE REPULSIF

8/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit biocide, pour éloigner les moustiques.
Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	Base
VLEP 8 heures	Ethanol	64-17-5	1 900 mg/m ³ 1 000 ppm	/	Gestis / Fr
VLCT 15 min.	Ethanol	64-17-5	9 500 mg/m ³ 5 000 ppm	/	Gestis / Fr

Autres informations :

Données pour Ethanol CAS 64-17-5 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	960 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	790 µg/l
PNEC aqua (intermittents)	2,75 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	630 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l
PNEC (Empoisonnement secondaire)	
PNEC oral	380 - 720 mg/kg
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	343 mg/kg poids /jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	950 mg/m ³
Effets locaux court terme – inhalation :	1 900 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	206 mg/kg/jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	114 mg/m ³

SPRAY CUTANE REPULSIF

9/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Effets locaux court terme – inhalation : 950 mg/m³
Effets systémiques long terme – voie orale : 87 mg/kg poids/jour

Données pour Huile minérale blanche CAS 8042-47-5 :

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	217,05 mg/kg poids/jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	164,56 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	98,02 mg/kg poids /jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	34,78 mg/m ³
Effets systémiques long terme – voie orale :	25 mg/kg poids/jour

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Ne pas respirer les brouillards/aérosols. Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.
Protection des mains	Pas de protection nécessaire. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau et du corps	Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection standard. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
Protections thermiques	Non concerné

SPRAY CUTANE REPULSIF

10/20

Date de création : 03/08/2020

Date de révision : 03/08/2020

Version : 01 / FRANCE

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique, eucalyptus
Seuil olfactif	Non disponible
pH	5,0 – 6,5
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 105 °C – Méthode A.9 -
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non concerné
Densité de vapeur	Non disponible

SPRAY CUTANE REPULSIF

11/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Densité relative 0,95 – 1,01 – 20 °C -

Solubilité dans l'eau Non disponible

**Coefficient de partage
n-octanol/eau** Non disponible

**Température d'auto-
inflammabilité** Non disponible

**Température de
décomposition** Non disponible

Viscosité dynamique Non disponible

Propriétés explosives Non disponibles

Propriétés comburantes Non disponibles

9.2 Autres informations

Viscosité cinématique 2,9 mm²/s – 20°C -

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

SPRAY CUTANE REPULSIF

12/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter les températures extrêmes et la lumière directe du soleil, la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de données disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 5 000 mg/kg - Rat, OCDE 423 -
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 2,06 mg/l – Rat, Brouillard de pulvérisation, 4H, OPP81-3 -
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2 000 mg/kg – Rat, OCDE 402 -
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – OCDE 404 -
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non irritant – OCDE 405 -
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – OCDE 406 -

SPRAY CUTANE REPULSIF

13/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NOAEL \geq 1 200 mg/kg pc - Rat, oral, OECD 453, Huile minérale blanche, 90 jours -

NOAEL $>$ 9 400 mg/kg – Souris femelle, subchronique oral, EPA OPPTS 870.3100, Ethanol, 90 jours -

Danger par aspiration :

Les 2 conditions pour la classification ne sont pas remplies.

Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

SPRAY CUTANE REPULSIF

14/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 = 35 mg/l <i>Poisson</i> 96 heures Eucalyptus citriodora oil hydrated, cyclised
	CL50 = 14,2 g/l <i>Pimephales promelas</i> Ethanol
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 26 mg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures Eucalyptus citriodora oil hydrated, cyclised
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 > 37 mg/l <i>Algue</i> 72 heures Eucalyptus citriodora oil hydrated, cyclised
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles pour le mélange. Eucalyptus citriodora oil hydrated, cyclised : facilement biodégradable.
Koc	Pas de données disponibles.

SPRAY CUTANE REPULSIF

15/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, apporter en déchèterie ou dans une installation agréée.

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit.
Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SPRAY CUTANE REPULSIF

16/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expéditions /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

SPRAY CUTANE REPULSIF

17/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Le mélange répond aux exigences du Règlement Biocide CE N° 528/2012.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SPRAY CUTANE REPULSIF

18/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable – Catégorie de danger 2 -
Flam. Liq. 3 Liquide inflammable – Catégorie de danger 3 -
Asp. Tox. 1 Toxicité par aspiration – Catégorie de danger 1 –
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 –
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2 –
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 –
Skin Sens. 1B Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1B –
Aquatic Chronic 3 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 3 –

Abréviations et acronymes

ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CE_x Concentration d'Effet pour X%
CE_{bx} Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CE_{rx} Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP Classification, Labelling, Packaging regulation
C_{lx}/I_{Cx} Concentration d'Inhibition pour X%
C_{Lx}/L_{Cx} Concentration Létale pour X%
Conc. Concentration
D_{Lx}/L_{Dx} Dose Létale pour X%
DMEL Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet

SPRAY CUTANE REPULSIF

19/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange «Spray cutané répulsif» a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

SPRAY CUTANE REPULSIF

20/20

Date de création : 03/08/2020
Date de révision : 03/08/2020
Version : 01 / FRANCE

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.